

COMMUNE D'ENVERMEU

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Envermeu ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2020 a été approuvé le 26 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2020 de la commune d'Envermeu a été voté par le conseil municipal le 22 juillet 2020. Il se caractérise par :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement avec :
 - Une augmentation des charges à caractère général et autres charges de gestion courante
 - Une stabilité globale de la masse salariale
 - Une stabilité globale des subventions aux associations
 - Une forte hausse des charges à caractère exceptionnel
- Une augmentation des recettes de fonctionnement marquée par :
 - Une hausse du résultat reporté
 - Une nette diminution des recettes des services
 - Une diminution des recettes fiscales
 - Une baisse des concours de l'État
 - Une augmentation des revenus des immeubles
- Un programme d'investissement de bon niveau permettant la poursuite des projets en cours et le démarrage de nouveaux projets.

La baisse massive et nationale des dotations rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Envermeu survient à un moment où la commune doit reconduire son effort d'investissement à un niveau permettant d'achever les programmes de travaux engagés et réaliser les nouveaux investissements indispensables au développement et à l'attractivité de la commune.

Le budget 2020 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité**.

Par ailleurs, la section d'investissement est équilibrée **sans réalisation d'emprunt**.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **2 584 894 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent **50,2%** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune sont de **25 agents** au 31 décembre 2020.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **2 193 141 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que les *dépenses réelles* ont augmenté en 2020 : **+2,1 %** par rapport au montant réalisé en 2019.

Elles passent de 1 626 293 euros à **1 661 381 euros**.

En 2020, les *dépenses d'ordre* concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la vente d'un terrain communal et à la sortie de l'inventaire de matériels techniques, pour un total de 531 760 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2019	Montant réalisé en 2020
Dépenses courantes	535 787 €	506 995 €
Dépenses de personnel	813 826 €	855 008 €
Atténuation de recettes	71 976 €	85 248 €
Autres dépenses de gestion courante	163 133 €	167 980 €
Dépenses de gestion des services	1 584 722 €	1 615 231 €
Dépenses financières	29 876 €	25 434 €
Dépenses exceptionnelles	11 695 €	20 716 €
Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles	1 626 293 €	1 661 381 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	96 225 €	531 760 €
Total des dépenses	1 722 518 €	2 193 141 €

Les quatre principaux types de recettes réelles de la commune sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (64 829 euros) ;
- Les impôts locaux (554 447 euros) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (461 004 euros) ;
- Les loyers des immeubles communaux (154 239 euros).

En 2020, s'y ajoute la vente d'un immeuble communal (200 900 euros).

De ce fait, les *recettes réelles* ont fortement augmenté en 2020 : **+10,2 %** par rapport au montant réalisé en 2019.

Elles passent de 2 127 611 euros à **2 345 696 euros**.

Recettes	Montant réalisé en 2019	Montant réalisé en 2020
Atténuation de dépenses	5 116 €	5 022 €
Recettes des services	103 234 €	80 027 €
Impôts et taxes	1 058 923 €	1 077 088 €
Dotations, subventions et participations	780 814 €	786 091 €
Autres recettes de gestion courante	145 897 €	154 239 €
Recettes de gestion des services	2 093 984 €	2 102 467 €
Produits financiers	11 €	10 €
Produits exceptionnels	33 616 €	243 219 €
Total des recettes réelles	2 127 611 €	2 345 696 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	239 198 €
Total des recettes	2 127 611 €	2 584 894 €

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 21,15 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,78 %.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes.

Il est à noter que, compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation depuis 2020 (taux gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019).

Le produit de la fiscalité locale en 2020 s'élève à **554 447 euros**.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune.

Alors que la DGF était en diminution constante depuis 2011, cette dotation avait fortement augmenté en 2019, du fait que la commune d'Envermeu était devenue éligible à la Dotation de Solidarité Rurale « cible » et avait bénéficié de la hausse de la péréquation inscrite en loi de finances initiale pour 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	512 006 €	492 924 €	464 428 €	451 489 €	418 143 €	492 324 €	461 004 €

En 2020, le montant de la DGF perçu par la commune est en diminution de 6,8% par rapport au montant perçu en 2019.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020 sont les suivants :

- Achèvement de la troisième phase de travaux de restauration du couvert de l'église : Chœur ;
- Mise en œuvre d'enrobé sur une partie de l'espace engazonné de la cour réservée aux élèves de maternelle ; acquisition d'un photocopieur couleur pour l'école ;
- Remplacement de six chaudières dans les logements de la caserne de gendarmerie ;
- Remplacement de la moquette de la salle des Fêtes par un revêtement PVC, remplacement du système d'éclairage du gymnase par des leds, sonorisation du centre-bourg ;
- Acquisition de deux véhicules, d'une tondeuse autoportée et d'une désherbeuse ;
- Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : mise en accessibilité de la mairie ;
- Raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du nouveau centre technique municipal ;
- Travaux de mise en souterrain des réseaux, ainsi que de remplacement des mâts d'éclairage public rue du Bucq (suite), remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes équipées de leds rues Saint-Laurent et Abbé Cochet ;
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Prieuré (seconde partie), aménagement de sécurité routière sur la rue des Canadiens (1^{ère} phase).

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté	405 947 €
Remboursement d'emprunts	132 624 €	Emprunt	0 €
Travaux de bâtiments (église, mairie, cantine/salle des fêtes, salle des sports, accessibilité, services techniques, salle du Mont-Blanc, gendarmerie, Espace Forme)	379 949 €	FCTVA	110 655 €
Travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers		Taxe aménagement	24 482 €
▪ travaux divers de voirie	131 378 €		
▪ aménagements de sécurité (rue des Canadiens)	154 501 €		
▪ aménagements divers (plantation d'arbres, parc paysager, sonorisation centre-bourg)	25 521 €		
▪ travaux sur réseaux divers, éclairage public (rue du Général de Gaulle et rue d'Auberville)	113 190 €		
Études	1 638 €	Mise en réserves	310 391 €
Autres dépenses d'équipement :		subventions	329 587 €
▪ équipement informatique (mairie, école, photocopieur école)	21 698 €		
▪ achats de véhicules	60 903 €		
▪ achats de matériel de voirie	24 720 €		
▪ achats autres matériels et équipements (mobilier, divers matériels)	17 265 €		
Autres dépenses	0 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	239 198 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	531 760 €
Charges (opérations patrimoniales)	18 845 €	Produits (opérations patrimoniales)	18 845 €
Total général	1 321 430 €	Total général	1 731 667 €

Les dépenses d'investissement 2020 représentent **1 321 430 euros**.

Les recettes d'investissement 2020 représentent **1 731 667 euros**, correspondant aux recettes de l'année 2020 pour 1 325 720 euros, auxquels s'ajoutent 405 947 euros d'excédent d'investissement reportés de l'année 2019 sur l'année 2020.

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **1 068 583 € de travaux et acquisitions** sont reportés de 2020 sur 2021.

Ces crédits permettront la poursuite des travaux en cours en début d'année 2021, sans attendre le vote du budget.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **480 597 €** et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Les dépenses d'équipement représentent l'essentiel de l'effort de la commune en matière d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériels, versement de subventions d'investissement. Le niveau des dépenses d'équipement est en augmentation en 2020 : **930 763 euros** (contre 703 833 euros en 2019).

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **131 566 €** en 2020 contre 138 806 € en 2019 (pour mémoire : 157 614 € en 2011).

L'endettement est moyen en 2020, avec un encours de la dette total de 1 107 778 € au 31 décembre 2020, soit **497 € par habitant**, contre 589 euros au niveau départemental, 640 euros au niveau régional et 703 euros au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique (communes de 2 000 à 3 499 habitants) en 2019.

En 2020, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt et l'endettement communal est inférieur à la moyenne de la strate.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à Envermeu le 29 mars 2021

Le Maire,
Patrick LEROY



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.